Vos questions / nos réponses

Commission médicale permis

Par Seb72 Postée le 22/09/2025 11:01

> Bonjour, J'aimerais savoir si mes analyses sont valables si j'ai présenté une ordonnance du médecin au laboratoire et que mon identité a été vérifiée. Sur la convocation il est écrit en caractères gras et majuscules que ladite convocation fait office d'ordonnance mais il n'est pas précisé qu'il est interdit de présenter une ordonnance médicale.

Mise en ligne le 24/09/2025

Bonjour,

Tant que l'ordonnance faite par votre médecin fait apparaitre les mêmes examens que ceux figurant sur la convocation médicale a priori, cela ne représente pas de difficultés particulières.

La convocation médicale faisant office d'ordonnance, permet de simplifier la démarche auprès du laboratoire d'analyse, sans avoir à passer par les médecins.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter notre service au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), tous les jours de 8h à 2h. Egalement par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous
